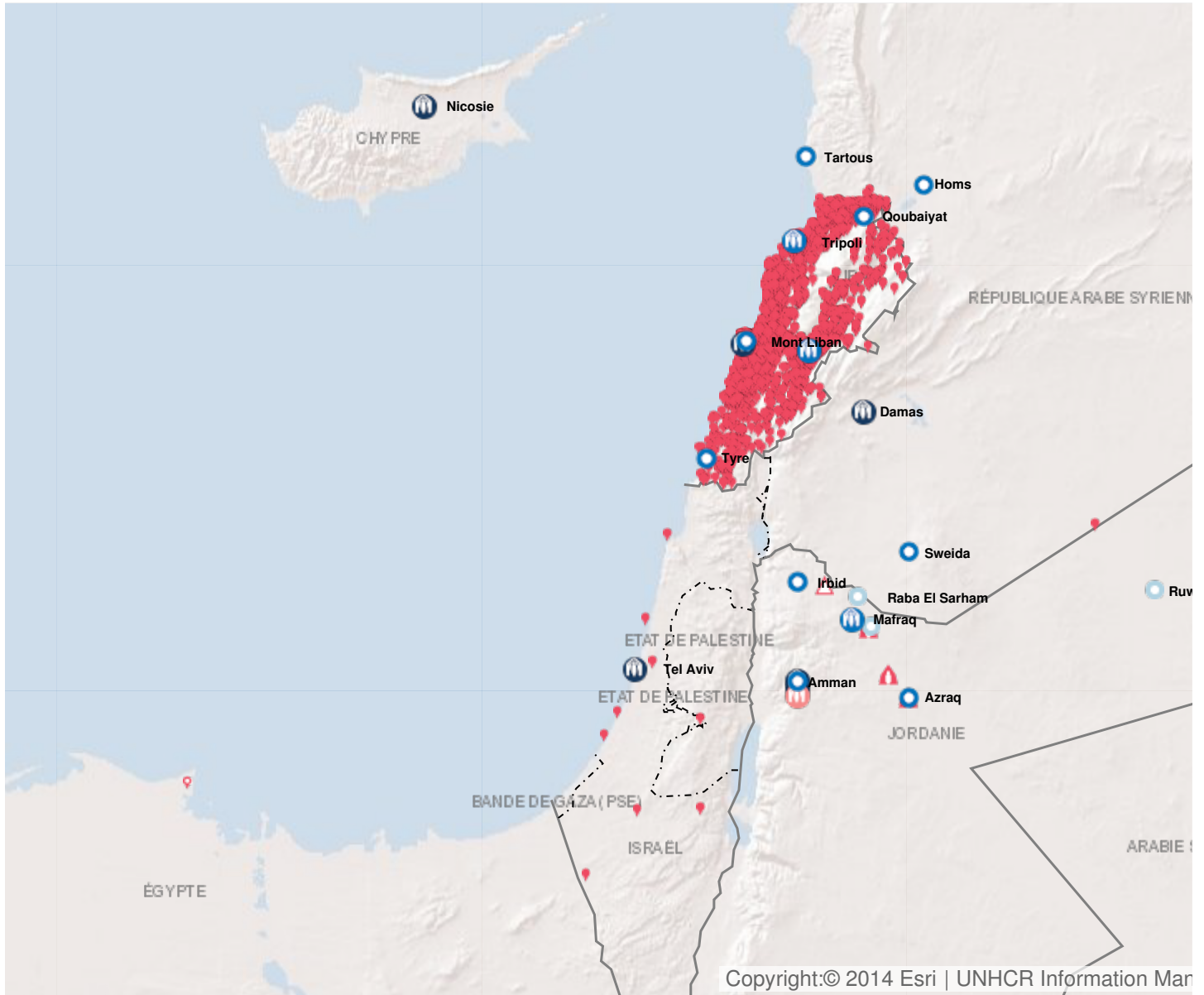


Rapport de fin d'année 2016

Généré le 7/8/2017

Opération: Israël



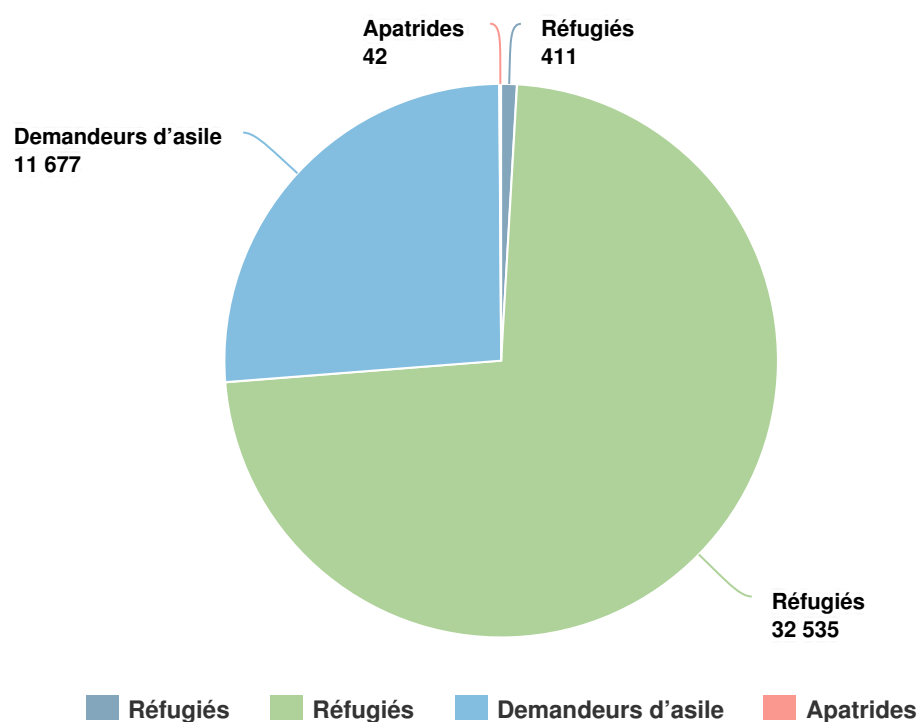
Personnes relevant de la compétence du HCR

- 1 % EN 2016

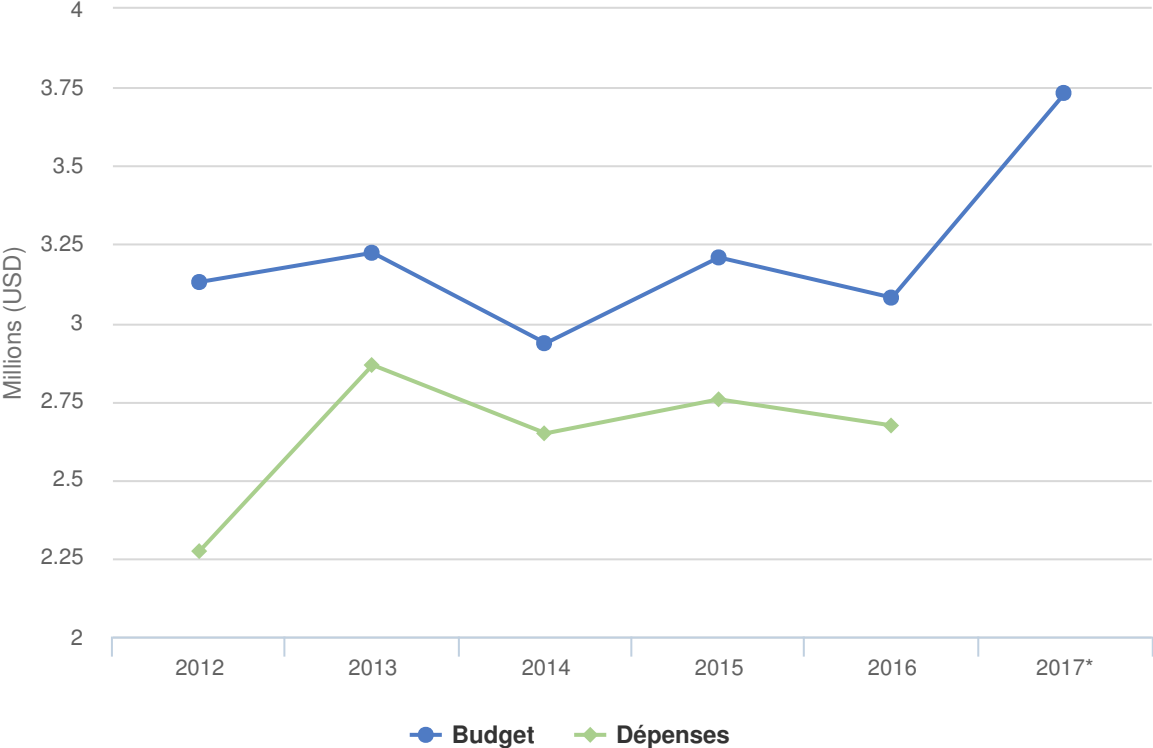
2016 44,665

2015 45,106

2014 45,284



Budgets et Dépenses - Israël



Contexte opérationnel en 2016

Israël est signataire de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967, même si cela n'est pas reflété dans son cadre juridique national. L'espace de protection pour les réfugiés et les demandeurs d'asile a été restreint. Les demandeurs d'asile ont été détenus pour une période de trois mois après leur arrivée, suivie d'un séjour pouvant aller jusqu'à un an dans un centre semi-fermé (Holot) dans le désert du Néguev. Ils se voient aussi offrir une somme (3 500 dollars) pour se réinstaller dans des pays tiers. Depuis 2009, le Gouvernement a reconnu seulement huit Érythréens et deux Soudanais comme réfugiés.

Tendances démographiques en 2016

- Des Érythréens et des Soudanais se sont inscrits pour un départ volontaire ou ont quitté le pays par le biais de la réinstallation, du parrainage ou du regroupement familial. En conséquence, le nombre total de demandeurs d'asile érythréens et soudanais a été ramené de 40 017 à 37 016.
- Fin 2016, le nombre total de demandeurs d'asile était de 40 274 : 29 014 Érythréens, 8 002 Soudanais, 2 754 ressortissants d'autres pays africains, 504 nationaux d'autres pays.
- Le Ministère de l'intérieur a enregistré 18 nouveaux arrivants illégaux (tous originaires du Soudan) en 2016, contre 220 en 2015. Depuis 2014, il a aussi enregistré 12 065 citoyens ukrainiens et géorgiens qui sont arrivés en Israël comme touristes et ont déposé ultérieurement une demande d'asile.

Réalisations

Chiffres clés :

- **4 510** demandeurs d'asile ayant des besoins spécifiques ont été secourus
- **2 040** demandeurs d'asile ont bénéficié de conseils, notamment 45 demandeurs d'asile en détention
- **1 590** demandeurs d'asile ont obtenu une aide juridique
- **256** dossiers individuels ont été présentés en vue d'une réinstallation

Principales réalisations :

- Une stratégie de solutions a été présentée au Ministre de l'intérieur, ce qui a permis de se mettre d'accord sur une approche pour un projet pilote.
- La surveillance par le HCR de la population de demandeurs d'asile a identifié des besoins de protection (2 042 personnes), notamment des victimes de la traite ou de la torture (321 nouveaux cas), qui ont reçu une assistance appropriée.
- Des partenaires juridiques sont intervenus pour libérer ou exempter de détention 140 demandeurs d'asile.
- Des évaluations participatives ont été menées dans sept villes.
- Une formation professionnelle a été dispensée à 237 participants dans les domaines suivants : commerce, finance et marketing, compétences informatiques pour techniciens et usagers, édition de films vidéo, expression en public ainsi que réparation de portables, coiffure, couture et soudure.
- De nouveaux partenariats ont été noués pour s'attaquer aux obstacles pratiques/juridiques des demandeurs d'asile handicapés et pour la planification familiale.
- Le HCR a réalisé des activités de proximité, notamment une communication avec les communautés et des ateliers sur la prévention et la sensibilisation aux risques du VIH/sida.

Besoins non satisfaits

- Le cadre juridique et politique actuel était inadapté et les possibilités de solutions durables étaient limitées.
- On a observé une pénurie de logements, de services financiers, médicaux et/ou psychosociaux pour 243 demandeurs d'asile touchés par des violences sexuelles et de genre.
- En raison d'un manque de ressources, le partenaire du HCR, Mesila, n'a pu porter assistance qu'à 724 des 1 246 cas de maltraitance infantile identifiés.

